Département de l'Hérault

COMMUNE DE VALERGUES

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

INTERDICTION DE STATIONNEMENT
Permis de stationnement temporaire
Rue Sainte Agathe
Déménagement/emménagement le 19 Janvier 2024

Arrêté n°2024/01/02

Le maire de la commune de VALERGUES,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande faite par M. FAVARD Loïc, Rue Sainte Agathe 34130 Valergues,

Considérant qu'il est nécessaire de donner l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public pour le stationnement, Rue Sainte Agathe 34130 VALERGUES, d'un véhicule afin d'effectuer un déménagement/emménagement, le 19 Janvier 2024.

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement de tout autre véhicule que celui de M. FAVARD Loïc Rue Sainte Agathe (Voir Plan ci-dessous), pendant la durée du déménagement.

ARRETE :

Article 1er : Un véhicule de déménagement, sera autorisé à occuper temporairement la voie publique Rue Sainte Agathe, le 19 Janvier 2024.
Toutefois, ce véhicule sera systématiquement déplacé en cas de besoin urgent (secours, urgences médicales, etc.) pendant toute la durée du déménagement.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule autre que celui de M. FAVARD Loïc sera interdit à hauteur Rue Sainte Agathe (Voir Plan ci-contre), pendant toute la durée du déménagement le 19 Janvier 2024.

Article 3 : L'accès aux riverains et des services de secours est conservé. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 4 : Dès l'achèvement du déménagement, le demandeur devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la règlementation en vigueur.

Article 6 : Madame la secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, diffusé sur le site internet de la commune et distribué aux habitants de la rue Sainte Agathe par le demandeur.

VALERGUES, le 9 Janvier 2024,

Le Maire, Gérard LIGORA

MAIRIE DE VALERGUES (Hérault)